Image not found or type unknown

Droit de succession suite au décès d'un parent

Par **Delphine59**, le **09/03/2015** à **17:25**

Bonjour,
Mon père est décédé en octobre 2014. J ai un frère, un demi frère d un premier mariage. Et mon père s était remarié en 2000 (régime communauté de biens, je pense). Mon père était le seul propriétaire de sa maison, et propriétaire a 50% d une maison où mes grands parents peuvent vivre jusqu'à leur mort.

Je me pose beaucoup de questions :
Concrètement que va t il se passer?
Dois je accepter la succession purement et simplement? (y'a t il d'autres possibilités?)

- Si mon père a donné l usufruit de sa maison à son épouse: quelles sont les obligations des trois enfants? (Devrons nous payer des impôts fonciers? Si oui, comment (chacun notre part directement aux impôts)? - y'a t il des frais de successions ?)
- Que va t il se passer pour ses comptes? (Compte joint et autre : enfants ou épouse ?faut il faire des démarches particulières?
- même questions pour ses véhicules ? (qui en hérite)
- Dois je faire un inventaire des bien (meubles, véhicule..). me conseillez vous d en faire faire un?

En vous remerciant d’avance pour votre aide !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés